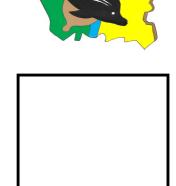


Nom:

C.O.D.E.P. Drôme - Ardèche Commission Technique

INSCRIPTION au GP N 4

Week-end du 26/27 Novembre 2016 à La Madrague
Fosse de Mezieu mardi 06 12 2016
Fosse de Mezieu mardi 13 12 2016
Week-end du 10 et 11 Décembre 2016 à La Madrague
Week-end du 25 et 26 Fevrier 2017 à La Madrague
Week-end du 25 et 26 Mars 2017 à La Madrague
Journée du 01 Avril 2017 à l'Estaque
Stage et examen du 24 au 28 AVRIL à Niolor



Fiche d'Inscription

Prénom:

Adresse:		
Code Postal :	Ville:	
Téléphone domicile :	Téléphone portable :	
Adresse Email:		
Date de naissance :	Lieu de naissance :	
Nom du club :	N° du club :	
N° de licence 2016 :	Niveau de plongeur :	Initiateur :

Joindre OBLIGATOIREMENT une photo d'identité récente.

Pour la constitution des dossiers, le stagiaire devra remmettre lors de l'AG de la commission Technique les photocopies de son certificat médical à jour (médecin du sport minimum), de la licence en cours de validité, de la carte RIFAP, de la carte CMAS de niveau et de sa carte d'identité

Pour les sorties techniques, le stagiaire, devra être en possession de l'original de son certificat médical, de sa licence (en cours de validité), de sa carte CMAS et de sa carte d'identité, plus son matériel de plongée personnel (bloc 2 sorties et détendeur complets et indépendants) et de quoi écrire.

Cette fiche d'inscription (avec le dossier) est à rendre le jour de l'AG Technique ou avant par courrier à Jean-michel TUDURI 41 Route de pont st esprit 30760 Laval st roman

Accompagnée d'un chèque de 320€ (*) à l'ordre de :

FFESSM CODEP Drôme / Ardèche

(*) Une réévaluation du montant de cette sortie sera faite sur le décembre. Ce prix comprend les repas l'hébergement, les plongées et les frais des intervenants

Les déplacements sont à la charge des stagiaires et les chèques sont la preuve de votre engagement pour cette sortie.

Avis du président de club ou du responsable technique

Tampon

Signature

(du club)

(du président ou du responsable technique)

Avis favorable (1)

Avis défavorable (1)

(1) Rayer la mention inutile